



Communiqué de presse

Transfert de déchets dangereux par le groupe Séché : le Cniid porte plainte

A Paris, le 30 novembre 2011 - En mai 2010, une investigation, soutenue par le Cniid et les Amis de la Terre avait été menée dans le but d'interpeller l'administration sur les pratiques du groupe Séché Environnement en matière de transport de déchets dangereux. Aujourd'hui, les réponses apportées sont considérées comme insuffisantes et le Cniid a ainsi décidé de porter plainte auprès du Procureur de Rennes pour qu'une enquête soit ouverte.

Pour rappel, la plateforme Brangeon de Rennes a entreposé, de manière irrégulière d'après nos informations, 1000 tonnes à la semaine de conteneurs de déchets dangereux, pratique qui pourrait avoir duré pendant plusieurs mois, avant le transfert vers le centre de stockage de Séché Environnement à côté de Laval (Mayenne). Acteur majeur du traitement des déchets en Mayenne, Séché Environnement y stocke annuellement 300 000 tonnes de déchets dangereux en provenance de toute la France.

La détermination des associations a permis d'acquérir peu à peu des éléments factuels sur ce transfert - mais la société a toujours nié avoir enfreint la réglementation sur cette plateforme. C'est maintenant à la justice de se prononcer.

Contact :
Sébastien LAPEYRE
Directeur du Cniid
sebastien@cniid.org
01 55 78 28 60

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid)

Le Cniid est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement. Organisation indépendante, spécialisée dans la problématique des déchets municipaux, elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers notamment grâce à leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et au détournement de l'incinération et de la mise en décharge.
Plus d'infos sur www.cniid.org